



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°414/2022

**OBJET** : Compte de  
Gestion 2021

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 7

L'an deux mille vingt-deux et le 24 mai

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 18 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Liausson.

**PRESENTS** votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Gaëlle LEVEQUE, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard CARAYON, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, déléguée suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée suppléante de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

**POUVOIRS** :

- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Madame Véronique CALUEBA, conseillère départementale du canton de SETE,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques ARRIBAT, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

**Exposé** : La Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiée,

**Vu** les statuts du syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze,

Madame la Présidente après s'être assuré que le trésorier payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures, présente le compte de gestion 2021 qui s'établit comme suit :

Reçue en Préfecture et  
rendue exécutoire le :

Affichée le :

#### RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultat de clôture à l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultats	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	40 746.94	0.00	2 129,36	0.00	<b>42 876,30</b>
Fonctionnement	96 966.12	0.00	142 454,18	0.00	<b>239 420,30</b>
<b>TOTAL</b>	137 713.06	0.00	144 538,54	0.00	<b>282 296,60</b>

Envoyé en préfecture le 12/08/2022

Reçu en préfecture le 12/08/2022

Affiché le

ID : 034-253403604-20220524-414CGBB-DE



## RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	43 624,94	466 535,03	510 159,97
Titres de recettes émis (b)	3 129,36	497 876,52	501 005,88
Réductions de titres (c)	0,00	100,80	100,80
Recettes nettes (d=b-c)	3 129,36	497 775,72	500 905,08
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	43 624,94	466 535,03	510 159,97
Mandats émis (f)	1 000,00	355 472,74	356 472,74
Annulations de mandats (g)	0,00	151,20	151,20
Dépenses nettes (h=f-g)	1 000,00	355 321,54	356 321,54
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE</b>			
(d-h) Excédent	2 129,36	142 454,18	<b>144 583,54</b>
(h-d) Déficit			

Le Comité Syndical,  
Le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier payeur pour l'exercice 2021.

**PRECISE** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour Extrait Conforme,  
A Liausson,  
Le 24 Mai 2022

La Présidente



Marie PASSIEUX

